

EN RÉSUMÉ

VERS QUELS MÉTIERS ?

- Conseiller vendeur en animalerie
- Adjoint chef de rayon

PRÉ-REQUIS, DÉLAI D'ACCÈS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac général, technologique, professionnel ou Brevet Professionnel)
- Admission après étude du dossier scolaire et entretien de motivation, réponse sous 20 jours ouvrables
- Détails des Modalités d'accès ⁽¹⁾

EXAMEN

- Diplôme d'Etat de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture obtenu à partir d'un contrôle continu en cours de formation et de 2 épreuves terminales
50 % CCF – 50 % épreuves terminales
- Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques : obtenu si validation du Bac
- RNCP : N°13921 - Certif info : N°70310

POURSUITES D'ÉTUDES

- BTSA Technico-commercial – Univers jardin et animaux de compagnie (niveau 5)
- Autres diplôme de niveau 5 (BTS...)

QUELQUES CHIFFRES ⁽¹⁾ (3)

- 58 % de réussite à l'examen session juin 2022 (soit 21 stagiaires sur 36)
- 95 % de persévérance ⁽²⁾ en formation par an
- 6 mois après la formation :
63 % en poursuite de formation
32 % sur le marché de l'emploi dont :
- 91 % en emploi
- 9 % en recherche d'emploi
5 % autres situations (services civiques, santé, congé maternité)

TARIFS ⁽¹⁾

- Formation gratuite sauf pour les adultes, mais dans ce cas possibilité de prise en charge des frais de formation par l'OPCO, Pôle emploi et/ou l'entreprise. Pour plus de détails nous consulter.
- Frais liés à la vie résidentielle (hébergement, restauration...), nous consulter.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap



SITE DE FORMATION

MFR SAINT FLORENT DES BOIS
02 51 31 99 99
ireo.st-florent@mfr.asso.fr
www.mfr-st-florent.com
N°Siret : 786 457 911 000 18

BAC PRO TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE

sur
10 mois

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DURÉE

- Rentrée en septembre suivant calendrier
- Entrée possible tout au long de l'année, nous consulter
- 17 semaines en centre de formation sur 10 mois
- 16 semaines en entreprise sur 10 mois

RYTHME D'ALTERNANCE

- 2 semaines à la MFR (4 jours par semaine)
- 2 semaines en entreprise

STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans (Prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- Contrat de professionnalisation
- Autres (ex : formation pour adultes...)

LA FORMATION EN ENTREPRISE

TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- Animalerie / Jardinerie
- Animalerie spécialisée

ACTIVITÉS RÉALISABLES PAR LE JEUNE EN ENTREPRISE

- Vente : Conseils client
- Gestion des produits : commande produits, réception produits, mise en rayon, rotation produits, inventaire
- Animation commerciale : mise en avant produits, mise en place de promotion
- Entretien des animaux

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

- Acquérir les techniques animalières et commerciales
- S'insérer dans la filière professionnelle
- Poursuivre en BTSA Technico-Commercial Animaux d'Élevage et de Compagnie

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- Economie et gestion d'entreprise
- Techniques de vente et de marchandisage
- Mercatique
- Gestion commerciale
- Écologie/biologie
- Règlementation de la vente d'animaux domestiques et non domestiques
- Techniques animalières : terrariophilie, petits mammifères, aquariophilie, oisellerie, chiens, chats

ENSEIGNEMENT GENERAL :

- Dispense des matières générales

MODALITES PEDAGOGIQUES ⁽¹⁾



Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52850032685 auprès de la préfecture de la région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément

(1) Détails et mise à jour sur le site internet de la MFR ou par téléphone

(2) Pourcentage des jeunes et/ou des adultes ayant réalisé la totalité de l'année scolaire

(3) Les chiffres concernent la dernière année scolaire